

COMPTE-RENDU

Présents : Séverine LE BRAS, Jean-Louis TANVEZ, Chantal LE BRIS, Gildas LE ROUX, Eveline CARVENNEC, Hervé RANNOU, Jean-Paul LE GOFF, Jean-Charles CLATIN, Sandra QUEMENER, Anita MAHE, Sonia CARMARD, Patrick LE BLEVENNEC, Sabrina PACHEU, Stéphane RIOU, Jean-Michel MOTTE

Absents : Nathalie PALLIER (procuration à Eveline CARVENNEC), Isabelle PARANTHOEN (procuration à Séverine LE BRAS), Jean-Marie BODILIS

Secrétaire de séance : Anita MAHE

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En exercice	18
Présents	15
Procurations	2

1. Tirage au sort des jurés d'assises 2023

Mme le Maire fait procéder au tirage au sort des jurés d'assises 2023 au sein de la liste électorale :

	N° bureau	N° page	N° ligne	NOM prénom
1.	1	34	6	LE BIHAN Lucien
2.	2	87	6	TANGUY Nicolas
3.	1	88	6	YEZOU (MOREAU) Jeanine

2. Investissements 2022

2.1 Effacements de réseaux rue de Guingamp

M. LE ROUX précise que les travaux sont liés à l'aménagement de la rue de Guingamp et de Bégard. Le rond-point de Maudez et l'effacement rue de Bégard ont été supprimés du projet.

Mme le Maire précise que les effacements rue de Bégard pourront être faits par la suite car les travaux d'aménagement seront faits côté gauche en sortant du bourg, et les réseaux sont de l'autre côté.

M. LE ROUX détaille les travaux : dépose de poteaux, construction du réseau souterrain et branchements pour le réseau basse tension. Pour l'éclairage public cela concerne 200 mètres linéaires et 6 lanternes. Pour le réseau de télécommunication, 16 branchements seront repris en souterrain. Le total s'élève à 65 952.79 € pour la commune.

Mme le Maire remarque que les montants pour les effacements de réseau montent très vite.

Le Conseil municipal unanime valide le projet.

2.2 Eclairage public boulodrome

M RANNOU précise que ce projet a été discuté en municipalité, qui a émis un avis favorable. Il était nécessaire d'aller vite car les plannings du SDE sont très chargés.

Il ajoute que l'éclairage existant fonctionnait mal et consommait beaucoup d'énergie.

Le projet vise à éclairer 8 allées sur 16 pour faire des parties en nocturne.

Les poteaux existants seront enlevés et remplacés par des poteaux métalliques. L'éclairage sera géré de l'entrée du boulodrome. Pour l'instant système électrique se gère de la salle des fêtes. Le SDE va installer un nouveau compteur, et un nouveau tableau électrique sécurisé sera créé.

M. RANNOU précise que ces travaux s'inscrivent dans projet plus général de réaménagement du boulodrome par les services techniques.

Mme le Maire précise que c'était une demande des associations, lors des concours de boules

Mme PACHEU demande si ce compteur sera actif en permanence. M. RANNOU répond que ce sera le cas, il pourra servir pour le club du sourire le jeudi par exemple.

M. LE GOFF précise que le boulodrome avait été relié dans un premier temps sur la salle des fêtes pour économiser des abonnements.

Le Conseil municipal unanime valide le projet.

2.3 Vidéoprotection

M. CLATIN explique que quatre entreprises ont été consultées : Chubb delta, Survelec, Ace et Adrien alarme.

Il remarque qu'au final les offres sont très similaires voire identiques, à part Survelec qui duplique des éléments, ce qui n'est pas forcément justifié.

M. CLATIN indique que l'entreprise ACE a présenté l'offre technico-économique la plus intéressante. Techniquement il s'agit du matériel le plus performant (nombre de pixels et angle de vue supérieurs). De plus l'offre d'ACE intègre la nacelle, alors qu'avec les autres entreprises c'est la commune qui doit louer la nacelle.

Au niveau de la garantie, ACE et Adrien alarme sont les meilleurs.

M. CLATIN ajoute que le devis d'ACE est très clair sur les autorisations à demander.

Il précise que l'offre comprend 10 caméras situées à la mairie, à la salle des fêtes et à la salle de sport, un enregistreur et un point radio entre la salle des fêtes et la salle des sports.

Mme le Maire explique qu'au niveau des habilitations il n'y a que le Maire et les adjoints qui seraient habilités. Elle ajoute que le but n'est pas de surveiller les personnes, mais d'avoir recours aux images uniquement en cas d'incident ou d'incivilité, ou à la demande de la gendarmerie.

Mme PACHEU remarque qu'il est obligé de signaler la présence de caméras.

Mme le Maire confirme que cela devra être fait avec des panneaux.

Elle indique qu'elle a été en contact avec la gendarmerie par rapport aux financements, et que les trois quarts des caméras du projet entrent dans les champs des subventions.

M. LE GOFF demande si l'assurance apporte une aide.

Mme le Maire répond que non, mais que dans les années à venir ce sera un plus, car aujourd'hui les assureurs sont de plus en plus réticents. Cela permettra de pouvoir rester assuré, même si cela ne diminue pas le coût. Elle ajoute que plusieurs communes du secteur ont installé des systèmes de vidéoprotection, notamment Pabu et Quemper Guézennec.

Mme PACHEU demande si l'on a un retour sur les autres communes. Mme le Maire répond que cela permet d'apporter de la dissuasion surtout.

M. CLATIN précise que de nuit les caméras infrarouges ne permettent pas forcément de reconnaître un visage, mais des communes ont réussi à reconnaître des personnes à leur allure.
Il explique que des caméras très performantes de nuit coûtent très cher.
Il indique que l'idéal est un enregistrement en continu pendant 20 jours maximum, ou sur des plages horaires.

M. RANNOU tient à préciser qu'il est défavorable au projet, qu'il en a déjà parlé en commission.
Il précise que cela n'a rien à voir avec le travail de qualité fait par M. CLATIN, ou avec l'entreprise, mais qu'au niveau politique, il trouve qu'il est prématuré de mettre des caméras partout.
Il ajoute que 13 000€ est une somme importante pour un projet qui ne présente pas d'urgence extrême.

M. LE BLEVENNEC remarque que peut-être que cela aura une valeur à un moment donné, et donne l'exemple des dégâts à la salle des fêtes.

M. RANNOU remarque que c'est une dérive de filmer partout tout le temps.

Mme le Maire répond qu'il ne s'agit pas d'une dérive si on ne regarde que quand il y a un incident.

Mme LE BRIS indique que cela va être dissuasif quand même.

M. LE GOFF ajoute que malheureusement il y a de plus en plus d'actes malveillants.

Mme le Maire précise que les caméras ne sont pas là pour filmer le personnel.

Mme QUEMENER demande sous quel délai cela serait mis en place. M. CLATIN explique qu'il y a d'abord des autorisations à demander, une visite sur site, et un tour des bâtiments avec un contremaitre.

Le Conseil municipal valide le projet retient l'offre de l'entreprise ACE de Langueux, pour un montant de 13 247.51 € TTC avec 16 voix favorable et une voix contre (M. RANNOU).

3. Finances

3.1 Emprunt

Mme le Maire rappelle que lors du vote du budget avait été évoquée la réalisation d'un emprunt de 250 000€ pour financer les investissements 2022.

Elle précise que la banque postale n'a pas souhaité répondre.

Mme le Maire explique que pour éviter tout conflit d'intérêt, elle laisse M. TANVEZ présenter les offres et ne prendra pas part aux échanges et au vote.

M. TANVEZ présente les propositions reçues de la part du CMB et du Crédit agricole.

M. LE GOFF remarque qu'habituellement on emprunte sur 15 ans, la logique voudrait qu'on emprunte sur la même durée. Il ajoute que la proposition du Crédit agricole est la moins chère par année et que le CMB sur 14 ans a un taux plus important.

Le Conseil municipal retient la proposition du Crédit agricole, sur une durée de 15 ans, avec échéances capital constant, au taux de 1,70%, et 375€ de frais de gestion, avec 14 voix favorables et 3 abstentions (Mme LE BRAS, Mme MAHE et M. RIOU).

3.2 Redevance d'occupation du domaine public 2021 et 2022

Mme le Maire rappelle que cette redevance est due par Orange pour l'occupation du domaine public, en aérien et en souterrain. Elle précise les tarifs, les coefficients d'actualisation et le patrimoine occupé par orange en aérien et en souterrain. Elle indique que la redevance représente donc un montant de 2 699.80€ pour 2021 et 2 791.67€ pour 2022.

M. LE BLEVENNEC demande si les nouvelles lignes pour la fibre sont comprises dedans. Mme le

Maire répond que non.

Le Conseil municipal unanime autorise Mme le Maire à demander ces montants auprès d'Orange.

3.3 Décision modificative n°1 – Budget principal

Mme le Maire propose de procéder à la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement - dépenses

Chap.	Art.	Objet	Montant initial	Nveau montant	Modification
011	615221	Travaux SDF suite sinistre	5 000,00	10 000,00	+5 000,00
011	6228	Labocéa facture diag qualité de l'air 2019	6 000,00	10 000,00	+4 000,00
012	6218	Autre personnel ext (C Toudic)	14 000,00	17 400,00	+3 400,00
023	023	Virement section d'investissement	145 530,00	106 530,00	-39 000,00
TOTAL					-26 600,00

Section de fonctionnement - recettes

Chap.	Art.	Objet	Montant initial	Nveau montant	Modification
013	6419	Remb. Arrêts personnel	20 000,00	25 000,00	+5 000,00
70	70873	CCAS interventions agents	0,00	4 000,00	+4 000,00
73	7343	Taxe sur les pylônes	15 000,00	16 000,00	+1 000,00
77	7788	Assurance sinistre SDF	15 000,00	17 500,00	+ 2 500,00
74	7411	Dotation Globale de Fonct	223 100,00	222 600,00	-500,00
74	74121	Dot. solidarité rurale	266 500,00	227 600,00	-38 900,00
74	74127	Dot nationale péréquation	47 500,00	44 800,00	-2 700,00
75	752	Location salles	48 000,00	51 000,00	+3 000,00
TOTAL					-26 600,00

Section d'investissement - dépenses

Op.	Art.	Objet	Montant initial	Nveau montant	Modification
10006	2184	Fauteuil de bureau	4 490,00	4 700,00	+210,00
10006	2188	Coffre ignifugé mairie	1 500,00	1 260,00	-240,00
10016	2188	Chariot cantine	1292,70	1 647,70	+355,00
10035	2041582	EP boulodrome	17 000,00	10 000,00	-7 000,00
ONA	2158	Vidéoprotection	15 000,00	13 500,00	-1 500,00
12	2183	Installation vidéoproj.	9 950,00	10 320,00	+370,00
TOTAL					-7 805,00

Section d'investissement - recettes

Op.	Art.	Objet	Montant initial	Nveau montant	Modification
021	021	Virement de la section de fonctionnement	145 530,00	106 530,00	-39 000,00
16	1641	Emprunt	247 000,00	278 195,00	+31 195,00
TOTAL					-7 805,00

M. RANNOU remarque qu'il n'y a plus que 100 000€ de virement de la section de fonctionnement, ce qui veut dire qu'on ne peut rembourser qu'autant d'emprunt.

Il ajoute que la Dotation de solidarité rurale qui baisse est directement liée à l'imposition. M. LE GOFF complète en indiquant que c'est le critère effort fiscal, et que les communes ayant des taux de fiscalité bas sont pénalisées.

Le Conseil municipal unanime valide cette décision modificative.

4. Questions diverses

4.1 Lotissement de Park ar C'hoad : autorisation de vendre les lots

Mme le Maire explique que la délibération autorisant le Maire à vendre des lots dans le lotissement étant nominative, il convient de délibérer à nouveau pour l'autoriser à vendre les lots.

Le Conseil municipal unanime autorise Mme le Maire à vendre les lots du lotissement de Parc ar C'hoad et à signer tous les documents afférents à la vente de lots pour les lotissements communaux.

4.2 Mise en vente du 23 rue de Guingamp

Mme le Maire rappelle qu'un montant de 70 000€ a été inscrit au budget 2022 pour ce bâtiment. Elle demande l'accord du Conseil pour publier l'annonce, mettre en vente le bien, et signer tous les documents relatifs au projet.

Mme le Maire ajoute qu'elle a eu une demande pour un projet professionnel dans ce bâtiment, et qu'elle pourra en dire plus ultérieurement.

Le Conseil municipal unanime valide la mise en vente du bâtiment 23 rue de Guingamp pour un montant de 70 000€ et autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

4.3 Parking salle de sports

M. LE GOFF demande où en est l'appel d'offre pour le parking de la salle de sports.

Mme le Maire répond que c'est en cours, elle a rencontré Luc Page, et propose de lancer la consultation pour la rue de Guingamp, la rue de Bégard et le parking salle des sports en même temps. Elle ajoute que les prix du bitume se stabilisent.

M. MOTTE remarque qu'il faudrait intervenir pour l'entretien du cimetière. Mme le Maire explique que les effectifs sont réduits aux services techniques car il y a beaucoup d'arrêts de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20h40.

* * * * *

N.B : en l'absence de toute observation formulée au plus tard à l'ouverture de la prochaine séance du Conseil Municipal, le présent compte-rendu sera réputé adopté par les membres du Conseil Municipal ayant participé à cette réunion.